



BONNETAN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2024

Cadre Légal :

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le Compte Administratif 2022 et le Budget 2023, disponible sur le site internet de la Commune de Bonnetan : www.bonnetan.fr

Préambule :

Le Budget est un acte obligatoire pour la collectivité.

La Commune de Bonnetan a décidé de lier l'adoption du Compte Administratif & du Compte de Gestion ainsi que le vote du Budget lors d'une et même séance du Conseil Municipal avant le 15 avril de chaque année (loi du 2 mars 1982).

Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement (retraçant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services) et une section d'investissement (présentant les programmes d'investissements nouveaux par opération de la collectivité). Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Contexte :

Ce budget est élaboré dans un contexte national et local difficile.

Aussi, conformément aux discussions en Commission des Finances, ce budget a été construit en recherchant en permanence un équilibre entre les réductions ou stabilisation des dépenses, le maintien de la qualité des services assurés et une politique volontariste mais raisonnée d'investissements.

Date de vote du BUDGET :

08 avril 2024

Nomenclature comptable : M57abrégée

BUDGET 2024

Le Budget présenté et voté pour l'année 2024 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre pour un montant de **1 934 126,03 €** dont ;
1 352 442,81 € à la section de fonctionnement et,
581 683,22 € à la section d'investissement dont **6 876 € en RAR dépenses**.

1) La section de Fonctionnement

a – Les dépenses de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Total_Prévu 2024
011 - Charges à caractère général	606 284,30 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	345 000,00 €
014 - Atténuations de produits	12 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	102 700,00 €
66 - Charges financières	3 540,04 €
67 - Charges spécifiques	200,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	267 791,14 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 427,33 €
TOTAL	1 352 442,81 €

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » (606 280 €)

Le budget 2024 propose une augmentation du chapitre en comparaison à l'exercice 2023 (+180 k €). Les dépenses sont prévues de manière réfléchies et anticipées. Il est inscrit des dépenses de gaz et électricité en forte hausse (+ 45 k€) à la vue du contexte d'incertitudes et aux retours d'expériences d'autres collectivités. Les dépenses de restauration et de garderie sont augmentées au Budget car, les effectifs de l'école ont progressé avec l'ouverture en septembre dernier d'une 6^{ème} classe et les projections d'effectifs à l'horizon de la rentrée de septembre 2024 sont encore en augmentation (135 k € de crédits ouverts soit + 35k € au total de 2 postes), les coûts de maintenance progressent pour donner suite à l'inflation et à l'augmentation du parc communal de bâtiments (30 k € soit + 10 k €), les assurances (20 k€ soit + 10 k €), le transport collectif est prévu à 12.5 k € (prévisions activité piscine aux écoles). Les autres postes de dépenses ont été reconduits sur la base des consommations moyenne depuis 4 ans. Une provision de 112 k € est prévue à l'article « 61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers » afin de faire face en urgence en cas de catastrophes naturelles (Intempéries, inondations, etc...).

Le chapitre 012 « Charges de personnel » (345 000 €)

Le budget 2024 est voté en hausse sur ce chapitre (+ 55 k€). Cette augmentation est due à la prévision en année pleine de la nouvelle ATSEM en maternelle embauchée en septembre 2023. Mais également à l'impact de la revalorisation en juillet 2023 du point d'indice de la fonction publique en année pleine. Enfin, des crédits sont ouverts pour 50 k € en cas de besoins de recours à des personnels intérimaires (AIHG Association Intérimaire des Hautes de Garonne).

a – Les dépenses de Fonctionnement (suite)

Le chapitre 014 « atténuation de produits » est stable (12500 €). Il correspond au FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal », c'est ce que la commune reverse à l'Etat car les taux d'impositions pratiqués à Bonnetan sont très inférieurs aux moyennes des communes de notre strate.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » (102 700 € de crédits votés).

Sont inclus dans ce chapitre, les indemnités et cotisations des élus pour 47 500 €, la contribution au Service Incendie pour 20 000 €, les cotisations aux différents Syndicats intercommunaux (SIV, SIAEPA, etc..) pour 15000 €, la subvention aux CCAS pour 4500 € et les subventions aux associations pour 7 950 €.

Le chapitre 66 « Charges Financières » prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au Budget de la commune. Il est prévu une somme de 3540 € correspond aux échéanciers des prêts contractés par la collectivité. Il est à noter que la commune de Bonnetan n'a pas d'ICNE (Intérêts Courus Non Echus).

Le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » est prévu à 267 791 €, afin de financer les investissements prévus par la commune sur l'année 2024. La Commune disposant d'excédents confortables, le Conseil Municipal préfère autofinancer ses investissements plutôt que d'avoir recours à l'emprunt.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » est prévue à 11 427,33 €, il correspond à l'amortissement d'opérations antérieures (Assainissement Collectif).

Années	Montant	Durée	Début	DATE FIN	2023
Subv. Assainissement	150 000,00 €	15 ANS	2014	2028	10 000,00 €
Subv. Assainissement	21 410,00 €	15 ANS	2015	2029	1 427,33 €

b – Les recettes de Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Total_Prévu 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	789 358,89 €
013 - Atténuations de charges	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 624,92 €
73 - Impôts et taxes	36 959,04 €
731 - Fiscalité locale	377 000,00 €
74 - Dotations et participations	72 275,09 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 224,87 €
77 - Produits spécifiques	- €
TOTAL	1 352 442,81 €

Les produits des services au chapitre 70 sont budgétisés à **73 625 €**.

Au même niveau que sur l'exercice 2023, l'augmentation des tarifs de cantine (+ 0.15€/repas) a été prise en compte mais il est difficile d'estimer les ventes de concessions au sein des cimetières. Les recettes de droits de place du marché et de stationnement du pizaiolo ont été prévues au même niveau qu'en 2023.

Les Impôts et Taxes au chapitre 73 sont budgétisés à **37 000 €**.

Ce chapitre est alimenté par la Dotation de solidarité communautaire pour 33 455 € et, l'attribution de compensation versée par la CDC Coteaux Bordelais pour 3500 €. Il n'a pas été prévu de crédits au titre de la dotation départementale sur les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO), cette dotation étant liée aux transactions immobilières faites en Gironde en 2023 qui selon nos informations ont fortement chuté. La collectivité préfère rester prudente sur cette recette trop incertaine.

La fiscalité Locale au chapitre 731 est budgétisée à **377 000 €**.

Dans ce chapitre, on retrouve la redevance perçue sur les pylônes électriques (17 k €) et les taxes Foncières et d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires (360 k €). Il est à noter que les taux d'imposition sont stables depuis 2019 sur la commune de Bonnetan. Il est envisagé de procéder à une légère augmentation des taux locaux en 2024, cette variation devra au préalable obtenir l'accord du conseil municipal. Ci-dessous, les variations envisagées par la collectivité pour 2024 qui génèreraient une recette supplémentaire de 11 730 €.

Taxes	Taux 2023	% Evol.	Taux 2024 Prévu
Taxe Habitation	9,11%	3,00%	9,38%
Taxe Foncier Bâti	34,46%	3,00%	35,49%
Taxe Foncier Non Bâti	46,83%	2,00%	47,77%

Les Dotations et Participations au chapitre 74 sont budgétisées à **72 275 €**.

En baisse de 6.8 k €. Il s'agit principalement de l'arrêt du versement par la CDC des subventions de la CAF pour la garderie et de centres de loisirs (5200€). En 2023, une Convention de Territoire Globale a été signée entre la CAF et la CDC qui prévoit entre autres que les fonds d'aides sont versés directement aux prestataires. Dans ce chapitre, on retrouve la Dotation de l'Etat pour 50 k €, La Dotation de Solidarité Rurale pour 16 k €, le FDTP (Fonds Départemental Taxe Professionnelle) pour 5 k €.

b – Les recettes de Fonctionnement (suite)

Il est à noter que 74 % des recettes de fonctionnement proviennent de la Fiscalité Locale et des dotations de l'Etat, les impôts payés par les administrés (TH, TFB & TFNB pour 377 k €) à eux seuls représentent 67 % des recettes communales prévues au budget 2024.

Il est ajouté à ces recettes dites de gestion courante, l'excédent cumulé des exercices antérieurs pour un montant de **789 358,89 €**.

Ainsi, les dépenses et recettes s'équilibrent parfaitement pour **1 352 442,81 €**.

2) La section d'Investissement

a – Les dépenses d'Investissement par Programmes

Il est prévu une enveloppe d'investissement de **550 441 €** sur l'exercice 2024 hors RAR.

OPERATIONS	Total_Prévu 2024	RAR	Total BP 2024
202 - ACQUISITIONS DIVERSES	24 266,31 €	- €	24 266,31 €
203 - AMENAGEMENT DU PARC	10 000,00 €	3 276,00 €	13 276,00 €
204 - TRAVAUX EGLISE	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
205 - MAISON DES ASSOCIATIONS	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
207 - TRAVAUX DE VOIRIE	117 500,00 €	- €	117 500,00 €
212 - REVISION PLU	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
216 - ECLAIRAGE PUBLIC	46 925,00 €	- €	46 925,00 €
218 - FOYER RURAL	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
222 - LOCAL TECHNIQUE	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
223 - ECOLE CHANTE RAINETTE	14 000,00 €	- €	14 000,00 €
224 - CANTINE	8 250,00 €	- €	8 250,00 €
225 - MAIRIE	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
227 - SECURISATION RD13E4	7 500,00 €	- €	7 500,00 €
229 - ADAP	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
231 - NOUVELLE ECOLE	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
232 - CIMETIERE COMMUNAL	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
233 - RESTAURANT SCOLAIRE	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
234 - PLAN VELO	50 000,00 €	3 600,00 €	53 600,00 €
235 - Plateforme déchets verts commune	7 500,00 €	- €	7 500,00 €
236 - Vidéo Protection	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS	550 441,31 €	6 876,00 €	557 317,31 €

Au Programme 202 Acquisitions diverses, 24 k € sont prévus l'achat d'un ordinateur pour le service technique et de 2 PC pour l'école élémentaire, achat de tables pour le foyer rural et des achats divers.

Au Programme 203 Aménagement du Parc, 13,2 k € sont prévus afin de rénover le parking au sein du parc et de couvrir les RAR pour 3276 €.

Au Programme 204 Eglise, 4 k € prévus pour des travaux de réparation du chauffage et la réparation des marches de l'escalier extérieur.

a – Les dépenses d'Investissement par Programmes (suite)

Au Programme 207 Voirie, 117.5 k € sont prévus afin de réaliser les travaux ci-dessous :

- Allée de Loubière 80 k €
- Réparation du virage à l'entrée de l'allée du Violon 23 K €
- Réparation d'un fossé sur la Côte de la Garosse 3.7 k €
- Programme de curage des fossés 10 k €

Au programme 212 PLU, une enveloppe de 40 k € est prévue en cas de besoins pour une modification simplifiée du PLU communal.

Au Programme 216 Eclairage public, une enveloppe de 47 k € est prévue pour ;

- le passage en LED de l'éclairage public sur des secteurs non encore rénovés (près de 50 points lumineux seront rénovés)
- Des extensions sur Allée de Tournon et le Violon
- Création d'un éclairage sur le cheminement vers l'école élémentaire depuis le parking du parc

Au Programme 218 Foyer Rural, 5 k € prévus pour

- Le remplacement des rideaux

Au Programme 222 Local technique, 8 k € sont prévus pour des travaux dans les vestiaires et les douches.

Au Programme 223 Ecole Elémentaire, 13.7 k € sont prévus pour l'installation de 2 vidéos projecteurs avec écrans tactiles (9 k €) ainsi que d'autres investissements.

Au Programme 224 Cantine, 5 k € sont prévus en provision en cas de problème lourd sur la cuisine.

Au programme 225 Mairie, 80 k € sont prévus pour

- des travaux d'isolation, d'éclairage (basse consommation), de motorisation des volets et l'installation d'une climatisation réversible air/air.

Au Programme 227 Sécurisation RD13e4, 7.5 k € sont prévus en cas de non prise en charge par le département des réparations des fossés endommagés à la suite des inondations sur l'Allée du Roux.

Au Programme 229 AD'AP, 30 k € sont prévus afin de mettre en conformité l'espace public et de faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Par exemple, installation de bandes podotactiles sur toutes les allées du parc.

Au programme 231 Ecole Maternelle, 3 k € sont prévus pour l'extension de la clôture d'enceinte le long de la RD13e4.

Au Programme 232 Cimetières communaux, 10 k € sont prévus afin de terminer les allées stabilisées au sein du nouveau cimetière.

Au Programme 233 Restaurant Scolaire, 40 k € sont prévus afin de débiter les études pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Au Programme 234 Plan vélo CDC, 53.6 k € sont prévus afin de mettre en œuvre la CVCB sur l'allée du pas Douen.

Enfin, deux projets sont ajoutés ; une plateforme de déchets verts en commun avec 2 communes de la CDC ainsi qu'une enveloppe afin d'envisager l'installation de caméras de surveillance.

b – Les dépenses d'Investissement hors Programmes

HORS OPERATIONS	Total_Prévu 2024	RAR	Total BP 2024
10 - Dotations, fonds divers...	250,00 €	- €	250,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	250,00 €		250,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 115,91 €	- €	24 115,91 €
1641 - Emprunts en euros	24 115,91 €		24 115,91 €
TOTAL DEPENSES HORS OPERATIONS	24 365,91 €	- €	24 365,91 €

Au chapitre 10, 250 € sont prévus afin de faire face au reversement de 0.5 % des Taxe d'aménagements perçues par la commune en 2023 au profit de la CDC Coteaux Bordelais.

Au chapitre 16 Remboursement d'emprunts, 24,1 k € sont prévus et correspondent au remboursement du capital des emprunts contractés par la commune. Les intérêts quant à eux sont comptabilisés à la section de fonctionnement au chapitre 66 (cf. page 3).

Projet	Année	Objet	Organismes	Montant initial	Durée	taux	Échéance finale
P4	2017	Columbarium + voirie	Crédit Agricole	50 000,00 €	10 ANS	1,16%	01/07/2026
P30	2019	ECOLE	Crédit Agricole	300 000,00 €	15 ANS	1,64%	01/08/2033

Pour information, l'endettement par habitant pour l'année 2024 est de : 236 €

Années	2024
ENDETTEMENT	240 032,99 €
Par Habitant (1016 base DGF)	236,25 €

**La Section d'investissement du Budget 2024 totalise 581 683,22 € de dépenses réparties comme suit :
574 807,22 € de crédits votés au Budget 2024 auxquels s'ajoutent les 6 876 € de RAR 2023.**

c – Les Recettes d'Investissement

HORS OPERATIONS	Total_Prévu 2024
001 - Solde d'exécution section d'investissement	232 208,86 €
001 - Solde d'exécution section d'investissement	232 208,86 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	267 791,14 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	267 791,14 €
040 - Opération d'ordres	11 427,33 €
280415342 - Amortissement	11 427,33 €
10 - Dotations, fonds divers	70 255,89 €
10222 - FCTVA	43 379,89 €
10226 - TAM	20 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement	6 876,00 €
13 - Subventions d'investissement	- €
1321 - Etat et établissements nationaux	
1323 - Départements	
TOTAL RECETTES HORS OPERATIONS	581 683,22 €

Au chapitre 10 Dotations, 70 k € sont prévus dont :

- 43,3 k € de FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur La Valeur Ajoutée), en effet l'Etat reverse à la collectivité 16.40 % de ses dépenses d'investissement faites en année A-2 (ici dépenses de 2022)
- 20 k € de Taxes d'Aménagement correspondant aux frais d'urbanisme payés lors de la construction d'une maison neuve ou de travaux d'améliorations (Piscine, extensions).
- 6,8 k € apparaissent au 1068 en financement des RAR dépenses de 2023.

Au chapitre 021 Virement depuis la Section Fonctionnement, 267,8 k € sont prévus. On retrouve la même somme à la section de fonctionnement côté dépenses au chapitre 023 (cf. page 2).

Le chapitre 040 (11 427,33 €) comptabilise les opérations d'amortissement, le même montant se trouve en section de fonctionnement côté dépenses au chapitre 042 (cf. page 2).

Informations Subventions / Financement des Investissements

Il n'est pas pris en compte dans ce Budget 2024 en section d'investissement pour la partie recettes des subventions de l'Etat (DETR, DSIL, Fonds Vert) ou du Département (Amendes de polices, Programmes divers d'aides) car à la date du vote, aucune information précise ni fiable sur l'engagement de ces financeurs n'est parvenue à la collectivité. La collectivité présentera toutes les demandes de subventions accessibles aux financeurs afin de couvrir en partie les programmes d'investissements locaux présentés ci-dessus.

La Section d'investissement du Budget 2024 totalise en recettes : 581 683,22 € dont le solde R001 pour 232 208,86 €, ce total est identique au total des dépenses prévues au BU 2024.

La collectivité disposant d'excédents de fonctionnement confortables, il n'est pas prévu d'avoir recours à l'emprunt en 2024 pour financer les investissements.

